

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

**LMdG EURO PROTECT**  
**ISIN : FR0050000977**

Société de gestion : UBS La Maison de Gestion

**Objectifs et politique d'investissement**

LMdG EURO PROTECT (ci-après "l'OPCVM") est investi à 100% (en totalité et en permanence) uniquement en actions de l'OPCVM maître de droit irlandais LSAM SF 3 PLC - Euro Protect.

L'objectif de Gestion de l'OPCVM est identique à celui de l'OPCVM maître, à savoir : *l'appréciation du capital à moyen terme tout en fournissant une protection égale à 90% de la plus haute valeur liquidative par action à compter de la date de lancement de l'OPCVM maître. D'un point de vue opérationnel, l'OPCVM maître investira indirectement et de manière synthétique par le biais de contrats de swap qui sont activés au lancement du fonds et au démarrage de la gestion active pour une durée de 3 ans qui prendra effet au plus tard fin février 2021. En poursuivant cet objectif de gestion, l'OPCVM maître entend réaliser un rendement cible égal à €STR +2,5% sur le moyen terme (le "Rendement Cible").*

L'OPCVM nourricier qui est investi en totalité dans l'OPCVM maître n'est ni un fonds à formule, ni un fonds à capital garanti.

Politique d'Investissement de l'OPCVM maître :

*L'OPCVM maître est exposé à un ensemble de classes d'actifs (actions, crédit, taux, devises, matières premières et volatilité) ainsi qu'à des instruments liés à ces classes d'actifs dans le monde entier et/ou OPC (le Portefeuille). Les investissements sont réalisés via des produits dérivés. Il suit un dispositif de règles d'investissement préétablis pour tenter de maintenir l'évolution des rendements au sein d'une volatilité cible d'environ 4% par an. Ainsi l'exposition au Portefeuille peut atteindre jusqu'à 125% de l'actif net. En conséquence, le Fonds peut être en levier, impliquant une variation potentiellement supérieure à celle des actifs détenus. Inversement, si la volatilité du Portefeuille est supérieure à 4% par an, son exposition peut s'en trouver réduite et le Fonds exposé alors à un rendement monétaire. Le Fonds fait usage d'un produit dérivé pour obtenir une protection partielle du capital.*

Protection de la valeur Liquidative de l'OPCVM maître:

*L'OPCVM maître intègre une protection. Il offrira chaque jour de négociation une protection du capital égale à 90% de la valeur liquidative par action la plus élevée pendant la durée concernée des contrats de swaps. A noter que cette protection via une option de vente a un coût qui diminue la performance de la stratégie d'investissement de l'OPCVM maître.*

Garantie de l'OPCVM maître:

*L'acte de garantie initial a été signé entre la société (LSAM SF 3 PLC) agissant uniquement pour l'OPCVM maître et le garant UBS AG Londres. Outre la protection prévue dans la politique d'investissement, le garant garantit que la valeur liquidative par action à chaque date de valorisation ne sera pas inférieure à 90% de la valeur liquidative par action la plus élevée. La durée initiale de l'acte de garantie est de 3 ans.*

*A l'expiration de la période initiale, l'OPCVM maître peut également conclure de nouveaux actes de garantie et contrats de swap. Il convient de noter que la valeur liquidative protégée initiale pour cette nouvelle période peut être inférieure à la valeur liquidative protégée à la fin de la période précédente.*

Stratégie au lancement de l'OPCVM maître:

*L'acte de garantie prendra effet dès le lancement de l'OPCVM maître. Pendant la période d'investissement en numéraire qui se terminera au plus tard à la fin du mois de février 2021, l'OPCVM maître sera exposé à l'Euro*

*remunéré à un taux d'intérêt de 0%. Aucun frais ne sera appliqué pendant cette période. Ensuite, l'OPCVM maître sera exposé au Portefeuille.*

Processus d'Investissement de l'OPCVM maître :

*L'OPCVM maître investit dans des contrats de swap contractés auprès de la contrepartie UBS AG Londres. Le Fonds peut aussi investir dans des titres (actions de sociétés ou des obligations émises par des entreprises ou des Etats). Les conditions des contrats de swap prévoient le transfert de la performance de la stratégie de UBS au Fonds. En contrepartie, la performance des titres détenus est transférée du Fonds à UBS. Par conséquent la performance du Fonds représente celle de la stratégie et n'est pas impactée par la performance des titres détenus.*

Protection de l'OPCVM nourricier:

L'acte de garantie initial a été signé le 14 janvier 2021 entre la société de gestion UBS La Maison de Gestion (agissant uniquement au nom et pour le compte de l'OPCVM nourricier) et le garant UBS AG Londres. Dans le cas où la valeur liquidative par part de l'OPCVM nourricier à une date de valorisation donnée serait inférieure à 90% de la valeur liquidative maximale protégée de l'OPCVM nourricier, de par son investissement à 100% dans le fonds maître pendant la durée de la protection, le garant versera à l'OPCVM nourricier la différence entre ces deux montants multipliés par le nombre de parts en circulation à cette date. La présente protection du capital est applicable jusqu'à ce que l'encours de l'OPCVM nourricier atteigne €200 millions en nombre de parts équivalent. Cette protection pourra être élargie si la société de gestion obtient l'élargissement de ladite protection auprès de l'établissement émetteur et sous réserve d'agrément de l'AMF. Sinon, le fonds sera fermé à toute souscription excédentaire. Cette décision d'élargissement de la protection fera l'objet d'une information particulière aux porteurs. Comme l'OPCVM (en sa qualité de fonds nourricier et étant investi à 100% dans le fonds maître) bénéficie indirectement de la protection du fonds maître telle que prévue dans la stratégie d'investissement dudit fonds maître, la protection de l'OPCVM nourricier s'appliquera en cas de non-exécution de la protection du fonds maître à son bénéfice.

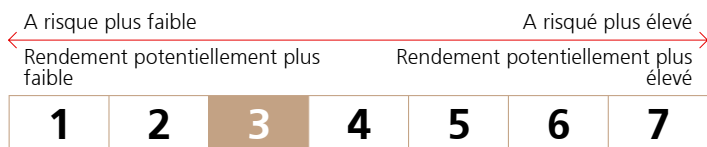
**Caractéristiques essentielles :**

Les demandes pour obtenir le remboursement de ses parts sont centralisées chaque jour ouvré, jusqu'à 10h00 CET auprès du dépositaire et exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative qui sera calculée suivant les cours de clôture de bourse du jour suivant, soit à cours inconnu ; les règlements y afférents interviennent à J+3 (J étant le jour de centralisation). L'OPCVM réinvestit ses revenus.

**Recommandation :**

Cet OPCVM pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 2 ans.

**Profil de risque et de rendement**



Le niveau de risque de cet OPCVM reflète principalement les risques des marchés des actions, des taux, du crédit et du change sur lesquels il est investi.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour le calcul de l'indicateur de risque synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas «sans risque». L'OPCVM peut également être exposé aux risques ci-dessous, qui ne sont pas adéquatement pris en compte par l'indicateur de risque et dont la survenance peut avoir un impact sur la valeur liquidative :

- Risque de crédit : risque que les émetteurs des instruments de dette puissent faire défaut ou que leur notation de crédit soit dégradée.
- Risque de contrepartie : risque de défaillance d'une contrepartie l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis du fonds.
- Risque de liquidité : risque que le gérant soit dans l'incapacité de vendre ses positions dans des conditions satisfaisantes afin de faire face à ses engagements, étant donné les faibles volumes d'échanges sur les marchés financiers.
- L'utilisation de produits dérivés - Contrats de Swap peut entraîner une amplification des mouvements de titres du portefeuille.
- La description des risques, ci-dessus, n'est pas exhaustive et les investisseurs potentiels doivent prendre connaissance du prospectus dans son intégralité et consulter des conseillers professionnels si nécessaire.

## Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution ainsi que les frais indirects liés à l'OPCVM maître. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

### Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement<sup>1</sup>

Frais d'entrée	2.00%
Frais de sortie	Néant

### Frais prélevés par le fonds sur une année

Frais courants	1.43%
----------------	-------

### Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances

Commission de performance	Néant
---------------------------	-------

<sup>1</sup> Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi / avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué.

Vous pouvez obtenir de votre conseil ou de votre distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.  
Le cas échéant, les frais d'entrée sont prélevés avant que votre capital ne soit investi.

Le montant des frais courants communiqués est calculé sur la base de frais maximum estimés. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.  
Les frais courants ne comprennent pas :

- les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts ou actions d'un autre véhicule de gestion collective.
- Pour chaque exercice, le rapport annuel de l'OPCVM donnera le montant exact des frais encourus et le présent document d'information clé pour l'investisseur sera mis à jour.

Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur les frais dans la rubrique Frais et Commissions du prospectus qui est disponible auprès de UBS La Maison de Gestion, 4 place Saint Thomas d'Aquin - 75007 Paris.

Internet: [www.lamaisondegestion.com](http://www.lamaisondegestion.com)

## Performances passées

### Performance (en %)

Les données historiques ne sont pas encore suffisantes pour donner une indication utile de la performance passée.

### Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Les performances annualisées sont calculées après déduction de tous les frais prélevés par l'OPCVM.

La part a été lancée en 2021.

Les performances sont évaluées en EUR.

## Informations pratiques

**Dépositaire :** CACEIS BANK

**Lieu et modalités d'obtention d'informations sur le Fonds :** Le dernier prospectus et les derniers documents d'informations périodiques réglementaires, ainsi que toutes autres informations pratiques sont disponibles en français, gratuitement auprès de UBS La Maison de Gestion - 4 place Saint-Thomas d'Aquin - 75007 Paris - Tél: 01 53 05 28 00 - e-mail : [contact@lamaisondegestion.com](mailto:contact@lamaisondegestion.com). Internet : [www.lamaisondegestion.com](http://www.lamaisondegestion.com)

**Catégories de parts :** Cet OPCVM est constitué d'une seule catégorie de part.

**Lieu et modalités d'obtention d'autres informations pratiques notamment la valeur liquidative :** La valeur liquidative est tenue à disposition auprès de la société de gestion. Elle est communiquée à toute personne qui en fait la demande.

**Fiscalité :** Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts ou d'actions d'OPC peuvent être soumis à taxation.

Les porteurs de l'OPCVM sont invités à se rapprocher de leur conseiller fiscal ou de leur chargé de clientèle habituel afin de déterminer les règles fiscales applicables à leur situation particulière. Nous attirons votre attention sur le fait que la législation fiscale de l'État membre d'origine de l'OPCVM peut avoir une incidence sur la situation fiscale personnelle de l'investisseur.

La responsabilité de UBS La Maison de Gestion ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus.

La «Politique de rémunération» actualisée et en vigueur est disponible sur simple demande auprès de la Société de Gestion et/ou sur son site internet: [www.lamaisondegestion.com](http://www.lamaisondegestion.com).